

Des solutions adaptées aux *tns* et *dirigeants d'entreprise*

Bénéficiez d'une couverture adaptée à votre statut professionnel



TNS • Contrats SANTÉ et PRÉVOYANCE



La mutuelle qui redonne le sourire

02 97 01 49 38 • contact@mutuellesmie.com • WWW.MUTUELLESMIE.COM • 

ZOOM RÉGLEMENTAIRE



La Loi Madelin :

Une aide fiscale pour mieux vous protéger.

Votée en 1994, la loi Madelin permet aux professionnels indépendants de s'assurer de manière beaucoup plus avantageuse ou, à budget égal, d'augmenter ses garanties de santé et de prévoyance.

Qui est concerné ?

Tous les professionnels imposables au titre des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ou des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ou au titre de l'article 62 du Code Général des Impôts (gérants) sont concernés.

Que pouvez-vous déduire ?

Comme pour les salariés, vous pouvez déduire de votre revenu imposable :

- les cotisations de votre complémentaire santé
- les cotisations de votre contrat de prévoyance
- les cotisations de votre retraite supplémentaire facultative.

Pour bénéficier des avantages de la Loi Madelin, les prestations de retraite et de prévoyance doivent être versées sous forme de rente et non de capital.

Le +

AVANTAGES

Déductions fiscales

- Le plafond de déduction fiscale des cotisations pour la prévoyance / santé est de :
- 3,75 % du bénéfice imposable + 7% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale égale à 38 040 € en 2015)
- Le tout limité à 3% de 8 PASS : soit 9129 € en 2015.

Package Santé Prévoyance :

- Un interlocuteur privilégié et dédié
- Une réponse sur mesure à vos besoins

NOS PRODUITS SANTÉ EXCELIS I - II - III - IV ET PRÉVOYANCE

SANTÉ

PLUSIEURS NIVEAUX DE GARANTIES : EXCELIS I, II, III, IV

- Des contrats répondant bien au cahier des charges des contrats solidaires et responsables, et permettant des exonérations fiscales et sociales.

PRÉVOYANCE

La SMIE met à la disposition des artisans, commerçants, professions libérales, professionnels indépendants à statuts multiples dont EIRL et leurs conjoints :

- Des indemnités journalières
- Des garanties décès et invalidité
- Une rente éducation et/ou conjoint
- Des garanties dépendance



Pourquoi souscrire auprès de la mutuelle SMIE ?

- C'est une Mutuelle de proximité,
- C'est la garantie d'un accompagnement personnalisé par un conseiller expert,
- Nous ne sommes pas un «centre d'appel»,
- Nous assurons vos remboursements et vos devis sous 48 h,
- Chaque adhérent participe à la vie de la mutuelle «une personne, une voix»,
- Mutuelle à but non lucratif.

